

SYNDICAT SCOLAIRE

DU GRAND VAL



Brochure scolaire 2017/2018



Le mot de la Directrice	p. 4
Autorités scolaires	p. 5
Direction et secrétariat	p. 5
Ecoles : adresses et téléphones	p. 5
Autres adresses utiles	p. 5
Numéros d'urgence	p. 6
Espace santé	p. 6
Médiation scolaire	p. 6
Ecole à journée continue	p. 7
Assurances	p. 7
Vacances scolaires 2017–2018	p. 7
Congés accordés et demi-journées de congé	p. 8
Absences / dispenses	p. 9
Répartition des classes pour l'année scolaire 17/18	p. 9
Liste du corps enseignant et classes	p. 10
La vie de l'école	p. 11
Règlement scolaire	p. 12
Autres règlements et code de vie	p. 13
Chemin de l'école / transports scolaires	p. 13
Horaires des bus scolaires	p. 14
Suggestions pour la brochure 2018–2019	p. 15



Chers Parents, chers élèves,

Tout comme vous sans doute, j'ai vécu bien des rentrées scolaires ! Tour à tour comme élève, étudiante, enseignante, directrice, mais aussi en tant que mère de famille. Et chaque rentrée reste unique, intense ; un moment fort, fait à la fois de continuité et de renouvellement.

Mon vœu est que cette nouvelle rentrée scolaire puisse rimer avec rire, engagement, expérience, plaisir, effort, gaîté, persévérance, amitié et bien d'autres termes encore.

Je voudrais mettre l'accent sur le lieu de transmissions qu'est notre école. Transmission de savoirs et de connaissances bien sûr, mais aussi transmission de valeurs ; le respect de l'autre et du matériel, la générosité, la tolérance en sont quelques exemples. Pour ce faire, j'ai l'assurance de pouvoir compter sur une équipe pédagogique compétente et engagée, qui saura être à votre écoute si vous vous trouvez dans une situation particulière, afin d'obtenir des pistes satisfaisantes et apaisantes.

Sachant que la mission de l'école est aussi de seconder la famille dans l'éducation au sens large, nous voulons donc collaborer tous ensemble à ce grand projet.

Finalement, je tiens à vous remercier :

- ☉ Merci à vous, chers Parents, pour votre collaboration et votre engagement.
- ☉ Merci à vous, chers élèves, pour chaque sourire et pour votre travail.
- ☉ Merci à vous, chers collègues, pour votre professionnalisme et votre enthousiasme.
- ☉ Merci à nos autorités scolaires avec lesquelles il fait bon travailler !

A tous, je souhaite une année scolaire 2017-2018 riche en expériences et en acquisitions.

Nathalie Kaempf
Directrice SGV



COMMISSION SCOLAIRE

Président	M. Roger Chopard
Vice-présidente	Mme Juliane Lab
Secrétaire	Mme Monique Crelier
Caissière	Mme Sonia Minder
Membres	2 représentants par commune

DIRECTION

Mme Nathalie Kaempf
 Grand-Rue 29
 2745 Grandval
 032 499 90 35
 079 381 16 48
dirsgv@gmail.com

SECRETARIAT

Mme Monique Crelier
 Grand-Rue 29
 2745 Grandval
 032 499 90 35
secretariatsgv@bluewin.ch

ECOLES - ADRESSES ET TELEPHONES



Eschert	La Vauche	2743 Eschert	032 493 54 72
Belprahon	Les Grands Clos 7	2744 Belprahon	032 493 40 60
Grandval	Grand-Rue 29	2745 Grandval	032 499 95 83
Crémines	Rue du Collège 6	2746 Crémines	032 499 99 59
Corcelles	Clos la Jus 27	2747 Corcelles	032 499 00 27

AUTRES ADRESSES UTILES

SPE (Service psychologique pour enfants et adolescents)	Rue du Moulin 2A 2740 Moutier	032 493 27 78 spe.moutier@erz.be.ch
Médecin scolaire Dr. Arana Alvaro	Hôpital du Jura bernois 2740 Moutier	032 494 38 20
Dentiste scolaire Dr. Rémi Laporte	Rue Centrale 47 2740 Moutier	032 493 36 58
Dentiste scolaire Dr. Christian Molinari	Avenue de la Gare 19 2740 Moutier	032 493 75 20

NUMEROS D'URGENCE



Police urgences	117
Service du feu	118
Urgences médicales	144
La Main Tendue	143
Centre toxicologique	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147

ESPACE SANTE

L'infirmière scolaire est présente une fois par semaine dans le Syndicat scolaire du Grand Val (environ toutes les quatre semaines sur chaque site). Les élèves sont informés des jours de présence de l'infirmière dans leur école, mais elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous. Elle se tient aussi à disposition des parents.

Pour l'année scolaire 2017-2018, notre infirmière scolaire est :

Mme Juliane Kouyoumdjian tél : 032 493 10 11
mail : infirmierescolaire@moutier.ch

MEDIATION SCOLAIRE



La médiatrice scolaire se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants des écoles du Syndicat scolaire du Grand-Val.

Les élèves sont informés des jours de présence de la médiatrice dans chaque école (environ toutes les quatre semaines sur chaque site).

Elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous.

Pour l'année scolaire 2017-2018, notre médiatrice scolaire est :

Mme Anne-Catherine Boegli tél : 076 438 48 71
mail : anne.boegli.sgv@gmail.com



ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)



Chaque année, le syndicat scolaire du Grand Val procède à un sondage auprès des familles afin d'évaluer les besoins d'encadrement extra-scolaires des enfants.

Pour l'année scolaire 2017-2018 et en fonction des demandes, nous organisons 2 modules :

Lundi / 11h45 – 13h20	Encadrement avec repas	Mme Joëlle Baumann Mme Pascale Montavon
Lundi / 15h20 – 16h55	Encadrement / devoirs	Mme Nicole Gafner Mme Pascale Montavon

Le module de midi a lieu à la salle de paroisse de Grandval ; les enfants inscrits sont transportés avec le bus scolaire.

Le module des devoirs a lieu à l'école de Corcelles ; un service de bus est également organisé.

ASSURANCES



Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

VACANCES SCOLAIRES

	2017-2018	2018-2019
Rentrée	LU 14.08.2017	LU 20.08.2018
Automne	LU 02.10.17 – DI 22.10.17	LU 08.10.18 – DI 21.10.18
Hiver	LU 18.12.17 – DI 07.01.18	LU 24.12.18 – DI 13.01.19
Semaine blanche	LU 12.02.18 – DI 18.02.18	LU 11.02.19 – DI 17.02.18
Printemps	VE 30.03.18 – DI 15.04.18	LU 15.04.19 – DI 28.04.19
Été	LU 09.07.18 – DI 19.08.18	LU 08.07.19 – DI 18.08.19

JOURS FERIES ET DEMI - JOURS DE CONGE ACCORDES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE, LA DIRECTION ET LA DIP (ANNEE SCOLAIRE 2017-2018)

28 août 2017	Matin, lendemain de la Braderie prévôtoise
4 septembre 2017	Après-midi, foire de Chaindon
29 septembre 2017	Après-midi, veille des vacances d'automne
15 décembre 2017	Après-midi, veille des vacances d'hiver
29 mars 2018	Après-midi, veille des vacances de printemps
24 avril 2018	Journée entière, journée des enseignants
1 ^{er} mai 2017	Après-midi, fête du travail
10 mai 2018	Ascension
11 mai 2018	Journée entière, vendredi de l'Ascension
21 mai 2018	Lundi de Pentecôte
4 juillet 2018	Après-midi, veille des vacances d'été

DEMI - JOURNEES DE CONGE



Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées manquées d'une année sur l'autre (LEO, art.27, al.3)

L'enseignant-e de classe sera informé-e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard la veille du congé prévu.

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir les enseignants/es. Ils rempliront ensuite la fiche que l'enfant recevra à son retour et la remettront à l'enseignant/e durant la semaine qui suit le retour en classe.

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant/e de classe est considérée comme non excusée.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE, décès dans la famille proche de l'enfant.

En cas d'absence prolongée due à un accident ou à une maladie, un certificat médical devra être présenté après le 5^{ème} jour d'absence.

Les absences pour d'autres motifs (fête familiale ou religieuse, manifestations sportives...) nécessitent une demande présentée par écrit à la direction. Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

Toutes les demandes de dispenses qui ne parviennent pas dans les délais, seront refusées.

REPARTITION DES CLASSES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 17/18



Degré scolaire	Ecole	Titulaire(s)
1H-2H	Eschert	Joëlle Baumann
1H-2H	Crémines	Micaela Bloesch
3H	Crémines	Cindy Crelier
4H	Belprahon	Anne Boegli / Evelyne Rais
5H	Corcelles	Gilles Laplace
6H	Crémines	Stéphanie Canepa / Jaëlle Neukomm
7H	Grandval	Dolorès Krebs / Isabelle Kaltenrieder
8H	Eschert	Edmond Montavon
9H-10H-11H	Grandval	Frédéric Chappatte / Evelyne Rais

LISTE DU CORPS ENSEIGNANT ET CLASSES

Nom	Classes			
Baumann Joëlle	EE Eschert			
Bilat Erica	1-11H : Enseignement spécialisé et FLS			
Bloesch Micaela	EE Crémines	3H Crémines	7H Grandval	
Boegli Anne-Catherine	4H Belprahon			
Canepa Stéphanie	6H Crémines	7H Grandval	option guitare	
Chappatte Frédéric	9-10-11H Grandval	8H Eschert	7H Grandval	
Crelier Cindy	3H Crémines			
Eichenberger Silvie	4H Belprahon	9H Grandval (Economie familiale)	5-6H ACT	
Frund-Gerber Sylviane	EE Crémines			
Juillerat Matthieu	Option flûte – Initiation musicale			
Kaltenrieder Isabelle	7H Grandval	8H Eschert	9-10-11H Grandval	
Koch Anne-Lise	5-6H / 7-8H ACT TM Dessin			
Krebs Dolorès	7H Grandval		6H Crémines	
Laplace Gilles	5H Corcelles	8H Eschert	9-10-11H Grandval	6H Crémines
Menziozy Sylvie	3H Crémines + soutien			
Montavon Edmond	8H Eschert		9-10-11H Grandval	
Neukomm Jaëlle	6H Crémines			
Rais Evelyne	4H Belprahon	5H Corcelles	9-10-11H Grandval	8H Eschert

Les parents sont invités à prendre contact avec l'école pour toute question ou problème relatif à leur enfant. Les enseignants/es ainsi que la directrice se tiennent à disposition en cas de besoin.



VISITE DENTAIRE

Chaque année, tous les élèves passent un contrôle dentaire chez l'un ou l'autre des dentistes scolaires. Toutefois, les parents qui le souhaitent, peuvent faire cette visite chez leur dentiste de famille. La facture leur sera remboursée jusqu'à concurrence du montant facturé par le dentiste scolaire.

VISITE MEDICALE

Tous les élèves de 2H, 6H et 10H passent un contrôle médical chez le médecin scolaire. Comme pour le contrôle dentaire, les parents qui le souhaitent, peuvent faire cette visite chez leur médecin de famille. La facture leur sera remboursée jusqu'à concurrence du montant facturé par le médecin scolaire.

BROSSAGE DES DENTS

Les enseignants enseignent l'hygiène bucco-dentaire aux enfants en pratiquant le brossage des dents en classe 6 fois par année.

DOMAINE DE LA SANTE SEXUELLE (DSS)

Les élèves de 6H, 8H et 10H-11H assistent à des animations dans le domaine de la santé sexuelle données par du personnel professionnel, sous l'égide de Santé bernoise.

EDUCATION ROUTIERE

Un policier de la police cantonale bernoise anime des leçons de prévention et d'éducation routières dans toutes les classes. Je me permets de rappeler ici que c'est en montrant l'exemple que nos enfants adopteront un comportement responsable dans la circulation et/ou sur le chemin de l'école.

MESURES PEDAGOGIQUES PARTICULIERES (MPP)

Tout au long de l'année, les enseignants ainsi que l'enseignante spécialisée observent les enfants et proposent, si nécessaire, différentes mesures pédagogiques particulières (logopédie, orthophonie, psychomotricité, soutien pédagogique, etc.) afin de les aider dans leurs apprentissages. Les décisions sont toujours prises en accord avec les parents.

Les enseignants sont vos premiers interlocuteurs pour parler de votre enfant ; l'enseignante spécialisée, l'infirmière scolaire, la médiatrice ou la directrice se tiennent également à disposition en cas de besoin.



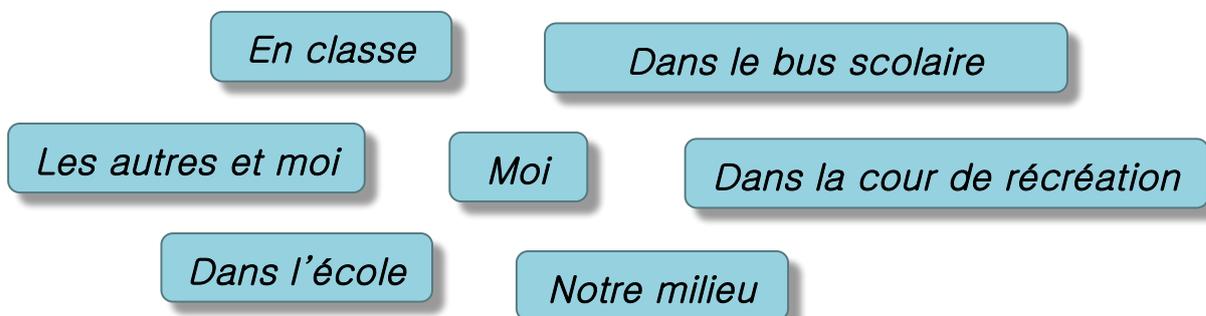
REGLEMENT SCOLAIRE



Le règlement scolaire est discuté en classe en début d'année et signé par l'élève et ses parents.

1. Les élèves témoignent du respect à toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact.
2. Durant les récréations, les élèves ne quittent pas l'aire scolaire.
3. Les élèves quittent l'école dès la fin des cours.
4. Les élèves veillent à garder les locaux et le matériel en bon état. Tout dommage causé par un élève est réparé aux frais des parents ; le matériel scolaire perdu ou endommagé devra être remplacé également aux frais de l'élève.
5. Les élèves portent des pantoufles durant les leçons en classe. Les chaussures, ainsi que les vestes, bonnets, gants etc. sont rangés correctement dans les vestiaires.
6. Les élèves surveillent leur langage ; les mots grossiers ou vulgaires ne sont pas tolérés.
7. Chaque élève tient à jour son carnet de devoirs qui sera signé chaque semaine par ses parents.
8. Les téléphones portables et autres appareils électroniques en fonction ne sont pas autorisés dans le cadre scolaire et ne doivent pas être vus.
9. Chaque absence fait l'objet d'un billet d'excuse signé par les parents et remis à l'enseignant durant la semaine qui suit le retour en classe.
10. L'usage du tabac, de boissons énergisantes ou alcoolisées et de toute autre substance illicite est interdit.
11. Les chewing-gums ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire.
12. Les vélos, les vélomoteurs, etc. doivent être correctement rangés aux endroits réservés **dès l'arrivée sur le lieu scolaire** et ne sont pas utilisés pendant les récréations. Les trottinettes ne sont pas admises dans le bus scolaire.

Un règlement de transport et un code de vie communs à toutes les classes du Grand-Val sont également en vigueur dans nos établissements scolaires. Ils sont basés sur les principes suivants :



Ces documents sont discutés en classe et signés par les élèves.

TRANSPORTS SCOLAIRES



Le chemin de l'école de la maison jusqu'à la prise en charge par le bus est sous la responsabilité des parents. Un/e enseignant/e par école est présent/e 15 minutes avant le début des leçons ainsi que jusqu'au départ des bus. L'attente du bus se fait aux endroits suivants :

Eschert	à Sous-la-Rive (petite cabane) ou devant l'école
Belprahon	aux Amatennes ou devant l'école
Grandval	dans la cour, devant l'école
Crémines	sur le perron de l'école, en haut des escaliers
Corcelles	dans l'enceinte devant l'école

Rappels

- ⊙ Le système de transports du syndicat scolaire du Grand Val est très confortable pour tous et performant. Ce n'est toutefois pas un système « à la carte ».
- ⊙ Les transports sont organisés en fonction du domicile de l'élève ; les places dans les bus sont comptées. La direction se prononcera uniquement sur les demandes de changement écrites, précises et motivées.
- ⊙ Les chauffeurs ne sont pas responsables du lieu où descendent les enfants.
- ⊙ Un enfant qui ne se rend pas à l'école parce qu'il a manqué le bus devra prendre ce congé sur les demi-jours à disposition.

HORAIRES DE BUS



	LU-VE	LU-VE	ME	VE	LU-VE	LU-VE	LU-VE		MA	MA
Eschert	07.10	08.00	08.15	09.56	11.45	13.10	15.10		16.00	16.55
Belphrahon	07.15	08.05	08.20	10.01	11.50	13.15	15.15		16.05	17.00
Grandval	07.19	08.09	08.24	10.05	11.54	13.19	15.19		16.09	17.04
Crémines	07.22	08.12	08.27	10.08	11.57	13.22	15.22		16.12	17.07
Corcelles	07.25	08.15	08.30	10.11	12.00	13.25	15.25		16.15	17.10

	LU-VE	LU-VE	JE	ME	LU-VE	LU-VE	LU-VE	LU	MA	LU/MA
Corcelles	07.10	08.00	09.00	10.07	11.45	13.10	15.10	15.32	16.15	17.10
Crémines	07.13	08.03	09.03	10.10	11.48	13.13	15.13	15.35	16.18	17.13
Grandval	07.16	08.06	09.06	10.13	11.51	13.16	15.16	15.38	16.21	17.16
Belphrahon	07.20	08.10	09.10	10.17	11.55	13.20	15.20	15.42	16.25	17.20
Eschert	07.25	08.15	09.15	10.22	12.00	13.15	15.25	15.47	16.30	17.25



SUGGESTIONS POUR LA BROCHURE 2018-2019

Si vous avez une ou des proposition-s pour l'édition 2018-2019 de la brochure, inscrivez-les ci-dessous et remettez la page à l'enseignant-e de classe jusqu'au 31 mai 2018.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

